

L'an deux mil seize le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du trois mai deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle

Excusée avec pouvoir : BOS Christine donne pouvoir à SIMONNET Emmanuel – BRIOLE Jean-Pierre donne pouvoir à AGAZZI Claude – CHEILLAN Marc donne pouvoir à AUBLETTE Geneviève – GRINDEL Xavier donne pouvoir à CHARRIN Philippe – THEISOHN Heike donne pouvoir à DAHRINGER Catherine
Monsieur Emmanuel SIMONNET est désigné secrétaire de séance.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Mademoiselle Lisa VERDOLLIN a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 3 mai 2016.

DELIBERATION N°2016_033 : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018

- **APPROBATION DE LA TRANCHE 2016** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la tranche 2016 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014-2018 pour un montant de 1 305 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil départemental à hauteur de 50% dans le cadre du contrat précité ;
- **DE DIRE** que les dépenses de la tranche 2016 sont inscrites au budget communal 2016 et au budget eau et assainissement 2016 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la bonne exécution du présent rapport.

DELIBERATION N°2016_034 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A FAMILLES RURALES - ASSOCIATION DE VAUVENARGUES - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

- Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 30 000 € à Familles Rurales – Association de Vauvenargues ;
- **DE DIRE** que les montants seront prélevés sur la ligne 6574 qui présente les crédits nécessaires ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs jointe en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DELIBERATION N°2016_035: ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS

- Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement telles que présentées ci-dessous ;
- **DE DIRE** que les montants seront prélevés sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Association	Objet / Activités	Montant attribué
Comité des fêtes	Diverses manifestations tout au long de l'année : fête du village, marché aux fleurs, vide-grenier, animations...	3 300 €
Musique à Vauvenargues (association prise en charge dans la CLETC)	Printemps en musique (école), Rencontres sacrées et dimanches musicaux, initiation musicales...	3 300 €
Association des Parents d'Elèves	Organisation de goûters, accompagnement et financement de sorties scolaires, organisation et financement de la kermesse	900 €
Les Amis de Sainte-Victoire	Restauration du Prieuré et du cloître, entretien et réparation accès au site	1 000 €

DELIBERATION N°2016_036: SAISON CULTURELLE 2016 - FIXATION DU TARIF D'UN OBJET PERSONNALISE –

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** à 2 € le prix de vente du chapeau de paille de la saison culturelle 2016 ;
- **DE DIRE** que les recettes perçues seront gérées par la régie technique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2016_037: POSTE PROVISoire DE GENDARMERIE 2016 - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention quadripartite telle qu'elle vous est présentée en annexe de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les dépenses y afférent sont inscrites au budget communal 2016 au compte 657341 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 19/05/2016 au 19/07/2016

Transmission en Sous-préfecture le 19/05/2016

Coralie BARTE

Directeur Général des Services